

USJM — SECTION TIR A L'ARC

Compagnie d'arc de Mitry Mory

Affiliation FFTA : 08977069

Jean-Guy de Rozario - Capitaine/Président

e-mail : jgarc.mitry@gmail.com

Compagnie d'Arc de Mitry-Mory (mitry-mory-archers.com)



TARIFS SAISON 2025 / 2026

Pour qui ?	Coût de la licence	Droit d'entrée (1ère année)	Maillot Compagnie (obligatoire)	TOTAL (hors location matériel)	Location du matériel (1ère année)	Réduction Ticket sports Mitry-Mory	TOTAL pour la saison (hors autres réductions éventuelles : Pass'Sport, Pass'Agloo, CE...)
Adultes "compétiteur" (Mitry & hors Mitry)	140 €	50 €	14 €	204 €	50 €	0,00 €	254 €
Adultes "compétiteur" jusqu'à 21 ans (Mitry)	140 €	50 €	14 €	204 €	50 €	-30,00 €	224 €
Jeunes (Mitry)	117 €	50 €	14 €	181 €	50 €	-30,00 €	201 €
Jeunes (hors Mitry)	117 €	50 €	14 €	181 €	50 €	0,00 €	231 €

À partir de la 2e année d'adhésion, la location annuelle du matériel s'élève à **100 €**.

Le matériel mis à disposition (poignée, branches, flèches, viseur...) est fragile.

Il reste sous la pleine responsabilité de chaque archer.



Tout remplacement de matériel, perdu ou détérioré, sera donc facturé.

Pour les jeunes, la location du matériel est limitée aux 3 premières années

Pour les adultes, la location de matériel est limitée aux 2 premières années

Au-delà, l'archer devra acquérir et entretenir son propre matériel.

USJM — SECTION TIR A L'ARC

Compagnie d'arc de Mitry Mory

Affiliation FFTA : 08977069

Jean-Guy de Rozario - Capitaine/Président

e-mail : jgarc.mitry@gmail.com

Compagnie d'Arc de Mitry-Mory (mitry-mory-archers.com)



TARIFS SAISON 2025 / 2026 RENOUVELLEMENT LICENCE

Pour qui ?	Coût de la licence	Réduction <i>Ticket sports Mitry-Mory</i>	TOTAL pour la saison (hors autres réductions éventuelles : Pass'Sport, Pass'Agloo, CE...)
Adultes "compétiteur" (Mitry & hors Mitry)	140,00 €	0,00 €	140,00 €
Adultes "compétiteur" jusqu'à 21 ans (Mitry)	140,00 €	-30,00 €	110,00 €
Jeunes (Mitry)	117,00 €	-30,00 €	87,00 €
Jeunes (hors Mitry)	117,00 €	0,00 €	117,00 €

À partir de la 2e année d'adhésion, la location annuelle du matériel s'élève à **100 €**.

Le matériel mis à disposition (poignée, branches, flèches, viseur...) est fragile.
Il reste sous la pleine responsabilité de chaque archer.

⚠️ *Tout remplacement de matériel, perdu ou détérioré, sera donc facturé.*

*Pour les jeunes, la location du matériel est limitée aux 3 premières années.
Pour les adultes, la location de matériel est limitée aux 2 premières années.*

Au-delà, l'archer devra acquérir et entretenir son propre matériel.